

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- votes pour : 28
- abstentions : 3

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

**Etaient absents excusés** : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2021/74

#### **Objet : Adhésion à l'association « SOS MEDITERRANÉE »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association « SOS Méditerranée France » afin de témoigner la solidarité du Conseil Municipal de l'Union aux naufragés de la mer qui tentent de traverser la mer méditerranée au péril de leurs vies pour rejoindre l'Europe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De fixer à 500€ la participation de la commune au titre de l'année 2021.

Vous trouverez en pièce jointe le dossier complet.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 5 JUIL. 2021

ID : 031-213105612-20210630-D\_2021\_74-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 3 abstentions au vote,

- D'adopter de fixer à 500€ la participation de la commune au titre de l'année 2021.

*Pour copie conforme,*  
**Le Maire,**  
**Marc PÉRE**

Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
Joël FEUILLERAT



- Transmis le - 5 JUIL. 2021  
- Affiché le - 5 JUIL. 2021